

ANNEXE II
Fiche de déclaration

DD(CS)PP/DAAF de :	Déclaration reçue le :	Déclarant :
--------------------	------------------------	-------------

Déclaration de :

- suspicion d'une maladie réputée contagieuse des abeilles (MRC)
- mortalité importante intervenant au printemps, en été ou à l'automne
(suspicion d'intoxication par un produit phytopharmaceutique)
⇒ **intervention < 48h**
- autres cas (mortalité de sortie d'hiver, maladies autre que MRC, affaiblissements divers...)

1 — Renseignements concernant le propriétaire/détenteur du rucher

Nom/prénom : Adresse :
 Tél. : Fax :

2 — Renseignements concernant le rucher

Nombre de ruches :
Emplacement du rucher :
 Département : Commune :
 Lieu-dit :
 Date d'installation du rucher sur le site :
 Date de la dernière visite (avant la constatation du « trouble ») :

3 - Constatation du trouble

Date : heure : de la 1ère constatation
 Nombre de ruches atteintes : sur (*nombre total de ruches du rucher*) :

4 - Symptômes :

Sur abeilles adultes

Abeilles mortes devant la ruche (tapis)	Signes MRC	Signes maladies autres	Dépeuplement
---	------------	------------------------	--------------

Sur couvain

Aspect du couvain :
Si dépeuplement, suivi pondéral observé :
 A-t-on constaté des phénomènes identiques dans des ruchers voisins ?
 Oui . A quelle distance ? Non Ne sait pas

5 – Traitements suspectés ?

Oui Oui, mais aucune information disponible Non

↓
 Culture : Surface :
 Distance rucher/culture :
 But du traitement (insecticide, fongicide, herbicide, éclaircissage, substance de croissance...) :
 Nom du produit :
 Date : Heure : du traitement.

6 – Suite donnée à la déclaration par la DD(CS)PP :

Enquête sanitaire et prélèvements immédiats (<48h après déclaration)
 Enquête et prélèvements différés
 Classement sans suite

Préciser si demande d'intervention d'un ASA